

## **Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 18 décembre 2014**

POINT 3. AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'ESPACE CULTUREL. — Je me souviens d'avoir voté, dans cette même salle, un plan quinquennal qui prévoyait entre autres un budget de 11 millions de francs pour la réalisation de la première tranche d'un espace culturel. Cela se passait fin 1995 ou début 1996, donc, comme c'était un plan quinquennal, nous aurions dû avoir cet équipement vers 2000-2001. Or, comme chacun a pu le constater et malgré l'attente des associations et des Soiséens qu'a rappelée Mme Lardaud, rien n'est sorti de terre ni en 2001 ni même à ce jour.

Aujourd'hui avec une autorisation de programme pluriannuelle, nous sommes un peu dans le même cas de figure qu'un plan quinquennal. Donc j'espère que cette autorisation de programme — que je voterai volontiers — ne subira pas le même sort que son prédécesseur et que les Soiséens pourront profiter de cet espace culturel avant l'horizon 2030...

POINT 11. CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. — Même si Soisy, avec son parc d'environ 24 % de logements sociaux, est peu concernée, la loi relevant le seuil à 25 % est évidemment une bonne chose, et peut-être une occasion d'un peu mieux répartir ces logements sociaux dans les différents quartiers de la ville. Mais j'aimerais savoir par quel tour de passe-passe un simple conventionnement peut transformer des logements standards en des logements sociaux comme il est indiqué dans le projet de délibération.

POINT 13. INSTALLATION ET HEBERGEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR. — [M. Delcombre demande ce que sont des « concentrateurs »] *puis* : C'est un dossier sur lequel je ne suis pas techniquement compétent mais j'ai trop l'habitude des mensonges des grands fournisseurs d'énergie pour leur faire confiance a priori aussi je m'abstiendrai sur cette délibération.

POINTS 15 A 22. SUBVENTIONS ESPACE CULTUREL. — Je suis d'accord avec le fait qu'une médiathèque — même si j'aime toujours bien le terme « bibliothèque » — n'est pas seulement un endroit où l'on prête des documents mais également un espace de rencontres. Mais je voudrais insister sur le fait que c'est aussi un espace de travail : on doit pouvoir offrir aux enfants qui n'ont pas de bonnes conditions pour le faire chez eux des espaces où ils puissent travailler, et je suis un peu inquiet après avoir entendu M. le Maire qui prévoyait un « petit » espace à cet effet.

POINT 29A. MOTION SUR LA TNSA. — Je suis évidemment le premier à regretter les décisions ministérielles et parlementaires diminuant les recettes de la TNSA, ce qui remet en question le principe pollueur-payeur et allonge les délais de traitement des dossiers déposés par nos concitoyens. Donc je voterai cette motion. Mais je pense surtout qu'il vaut mieux essayer d'éliminer les nuisances à la source plutôt que d'essayer d'en réparer les effets et il me semble que cette motion pourrait peut-être aller plus loin en demandant que le transport aérien cesse d'être exonéré de la TIPP que nous payons tous en tant qu'automobilistes.

POINT 29B. MOTION SUR LA DEMANDE D'UNE INTERCONNEXION DE LA LIGNE H. — Je rappelle tout d'abord que le Grand Paris Express tel qu'imaginé par l'ancien président de la République n'était pas destiné à améliorer les conditions de transport des Franciliens, mais à permettre aux hommes d'affaires internationaux d'aller plus rapidement de Roissy à La Défense et à quelques pôles d'activité. Depuis, le travail des élus locaux de tous bords a permis d'améliorer sensiblement le projet, et je suis évidemment pour tout ce qui facilite les échanges de banlieue à banlieue. Aussi, sous réserve que ce ne soit pas un argument pour construire une gare en pleins champs sur le triangle de Gonesse, une interconnexion au niveau de Saint-Denis est évidemment une bonne chose. Mais je souhaiterais avoir des précisions sur comment pourrait, concrètement, s'organiser cette interconnexion à Saint-Denis-Pleyel.